ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 36723

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées au sujet de la définition de l'accessibilité qui est donnée par le texte réformant la loi de 1975. Il désire savoir si elle entend élargir la définition de l'accessibilité.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36723
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2436